



PSYCHIATRIE

Brochure pour la famille ou les proches



BIENVENUE

L'équipe de l'unité psychiatrique (PAAZ) vous souhaite la bienvenue en tant que membre de la famille ou proche significatif du patient hospitalisé dans notre service. Une hospitalisation est souvent un événement bouleversant, non seulement pour le patient, mais aussi pour ses proches significatif. Des informations claires peuvent vous aider à traverser cette période difficile. Cette brochure vous explique le déroulement d'une hospitalisation, le fonctionnement de notre service et la manière dont nous impliquons les proches significatif dans l'accompagnement du patient.

En tant qu'équipe, nous souhaitons également prendre soin des proches significatif des patients hospitalisés. Les proches significatif assurent souvent un soutien important avant, pendant et après l'hospitalisation. Ils sont souvent inquiets, souhaitent aider, mais ne savent pas toujours comment s'y prendre. Il arrive aussi qu'ils ne comprennent pas bien pourquoi certaines situations sont plus difficiles. Vous pouvez donc vous adresser à notre service pour toutes ces questions et préoccupations. Pour toute information personnelle (par exemple, l'évolution de l'état de votre proche significatif hospitalisé), l'autorisation du patient est nécessaire. Les informations non personnelles (heures de visite, thérapies de groupe, etc.) peuvent toujours être communiquées.

VERS QUI POUVEZ-VOUS VOUS TOURNER ?

Lorsque vous avez des questions concernant le déroulement de l'hospitalisation ou l'état de santé de votre proche, et que celui-ci y a donné son autorisation, vous pouvez toujours contacter notre service par téléphone au (t)016/803712, ou vous adresser aux accompagnateurs individuels (AI) ou aux autres membres de l'équipe thérapeutique lors de votre visite.

Si cela s'avère indiqué, un entretien peut également vous être proposé avec le psychiatre traitant, l'infirmier(ère) en chef, le/la psychologue et/ou l'AI. Vous pouvez également en faire la demande vous-même. En cas de situations pouvant être améliorées ou si certains éléments ne se déroulent pas comme souhaité, vous pouvez vous adresser au médecin ou à l'infirmier(ère) en chef.

LE RÔLE DU PROCHE SIGNIFICATIF

Nous attachons une grande importance à ce que vous, en tant que proche du patient, soyez impliqué dans l'accompagnement, pour autant que le patient y consente. Vous jouez un rôle essentiel dès l'admission, lors des moments d'évaluation à 2 et 4 semaines, ainsi qu'au moment de la sortie. À travers des entretiens informatifs, nous essayons de recueillir différentes expériences afin d'obtenir une image aussi complète que possible.

Le plan de traitement précise également les objectifs que vous, en tant que proche, avez à court et à long terme. Ces objectifs sont discutés et réévalués lors des entretiens et moments d'évaluation avec le patient.

Concrètement, cela signifie qu'au moment de l'admission, si vous êtes présent, votre point de vue est entendu via un court questionnaire portant sur les objectifs pour votre proche hospitalisé, les risques éventuels (agressivité et idées suicidaires), ainsi que les points d'attention particuliers. Si cela ne peut se faire au moment de l'admission, un membre de l'équipe vous contactera par téléphone durant la première semaine d'hospitalisation.

Pour les évaluations à 2 et 4 semaines, un formulaire d'évaluation vous sera envoyé par e-mail (sauf si vous préférez une autre forme de communication).

Il peut parfois être indiqué d'organiser un entretien conjoint ou familial, auquel vous serez invité par le psychiatre ou le psychologue. Vous pouvez également exprimer vous-même le souhait d'avoir un tel entretien.

Les patients sont également encouragés à dialoguer avec leur entourage à propos de leur processus de rétablissement et de leurs séjours à domicile pendant les week-ends.

Lors des entretiens individuels et de groupe, les proches

occupent aussi une place centrale, par exemple dans le groupe sur les dépendances (effet sur l'entourage), le groupe de parole pour les parents, etc.

PAAZ

La PAAZ (Unité Psychiatrique en Hôpital Général) est destinée principalement aux patients en détresse psychique aiguë pour lesquels une hospitalisation de courte durée est indiquée. L'équipe soignante assure une première prise en charge, évalue la demande d'aide avec le patient et initie un traitement adapté, en tenant compte des objectifs personnels de celui-ci. Les proches sont également sollicités pour formuler les objectifs qu'ils envisagent à court et à long terme (voir Le rôle des proches).

Notre service peut accueillir jusqu'à 30 patients. Il dispose de chambres individuelles, de chambres à deux lits et d'une chambre à trois lits. Il y a également une salle commune pour les repas et les activités de groupe, un espace fumeur ainsi que des locaux dédiés à l'ergothérapie et à la relaxation.

Notre unité est une unité ouverte. Des règles générales s'appliquent concernant les sorties de l'unité, en plus d'accords personnalisés établis avec chaque patient en fonction de son état de santé.

RÈGLEMENTS DU SERVICE

Pour garantir un séjour aussi sûr et agréable que possible pour tous nos patients, certaines règles et consignes générales s'appliquent. Nous vous demandons, en tant que proche, de soutenir ces règles. Vous pouvez les consulter auprès de votre proche hospitalisé et/ou dans le guide du patient (qui est remis à chaque patient lors de l'admission et peut également être demandé à n'importe quel membre de l'équipe).

La salle de visite

Les visites peuvent se dérouler dans notre salle de jour. Si le patient est dans une chambre individuelle, cela peut se faire dans la chambre. Pour les chambres à deux lits, il est aussi possible de recevoir des visites, mais il est important de tenir compte du colocataire. La salle polyvalente est également disponible pour les visites et permet de passer du temps calme, notamment avec des enfants (par exemple, possibilité de jouer avec des jouets).

Les heures de visite

Nous vous demandons de respecter strictement les heures de visite. Des exceptions peuvent toujours être envisagées. Nous vous prions de discuter de cela avec l'AI ou l'infirmier(ère) chef d'unité. Les heures de visite sont les suivantes :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 17h30 à 20h00

- Mercredi, samedi, dimanche et jours fériés : de 14h00 à 20h00

Quitter le service

Des arrangements individuels sont pris entre le psychiatre traitant et le patient concernant les sorties du service. Cette période peut, en fonction de l'état de santé du patient, être prolongée ou adaptée à une sortie sous conditions (par exemple, uniquement pour des visites, maximum une demi-heure, etc.). Nous demandons au patient de vous informer clairement de ces arrangements. En cas de doute, vous pouvez toujours contacter notre service, ou nous vous tiendrons informés.

Lorsque le patient a la permission de quitter le service, cela peut se faire pendant les horaires suivants et, dans tous les cas, le patient doit être de retour avant 20h00 :

- Après le petit-déjeuner jusqu'à 09h00, après le repas de midi jusqu'à 14h00, et après les heures de thérapie à partir de 16h00.
- Mercredi, samedi, dimanche et jours fériés à partir de 14h00.
- Pendant les heures de visite.

Les exceptions doivent toujours être discutées avec le psychiatre.

Utilisation des médicaments et autres substances

Pour des raisons de sécurité, le patient est invité à remettre tous les médicaments personnels à l'infirmier(ère) lors de l'admission. À la sortie, le patient récupère ses médicaments qui ne présentent aucun risque pour la santé. Il est demandé au patient de ne pas consommer d'alcool, de drogues, de médicaments non prescrits et/ou de boissons énergétiques pendant son hospitalisation, y compris lors des sorties ou durant les week-ends, ou lorsqu'il quitte l'hôpital pendant les jours fériés. En tant que proche, vous êtes un maillon important pour soutenir cette règle. Pour des raisons thérapeutiques, le patient peut être invité à faire vérifier ses bagages/sa chambre et à passer un test d'alcoolémie ou de dépistage de drogues.

Code de conduite

L'utilisation du téléphone portable est autorisée dans l'unité. Nous demandons à nos patients de ne pas passer d'appels pendant les séances de thérapie et entre 22h00 et 07h00 afin de garantir le sommeil de tous les patients. Vous, en tant que proche, jouez également un rôle important à ce sujet.

SUIVI POST-HOSPITALISATION

Le suivi post-hospitalisation est l'accompagnement, le suivi ou le traitement qui suit une hospitalisation. Étant donné qu'une PAAZ est principalement destinée à des hospitalisations de crise de courte durée, un bon suivi post-hospitalisation est crucial. Le proche du patient est, bien entendu, indispensable et est impliqué tout au long de l'hospitalisation lors des moments d'évaluation et des discussions avec nos membres de l'équipe.

Souvent, le médecin généraliste continue le suivi du patient après sa sortie de l'hôpital et son retour à domicile. Il est alors informé de l'évolution de l'hospitalisation. Si le patient ne souhaite pas cela, il doit en faire explicitement mention au début de l'hospitalisation.

Parfois, un suivi plus intensif est nécessaire. Cela peut se faire sous forme de consultations régulières avec un psychiatre ou un psychologue (de notre hôpital ou d'ailleurs). Les psychiatres ambulatoires reçoivent un rapport médical sur l'hospitalisation. Le psychologue de l'unité peut, lors de la sortie, informer le thérapeute ambulatoire du traitement effectué dans l'unité. Dans certains cas, une orientation vers un hôpital spécialisé pour un traitement de longue durée peut être nécessaire.

Le contact avec des personnes vivant des situations similaires fait également partie du suivi post-hospitalisation. Il existe des associations de patients qui organisent cela. Plus d'informations sont disponibles sur

www.zelfhulp.be.

Nous vous encourageons à nous faire part de votre opinion concernant le suivi post-hospitalisation que vous souhaitez pour votre proche. Si vous n'avez pas de préférences spécifiques, l'équipe de traitement de la PAAZ proposera le suivi approprié, en discutant avec le patient et son entourage. Des professionnels de santé non liés à notre hôpital peuvent également être impliqués dans le suivi.

SERVICE DE MÉDIATION

Nos collaborateurs s'engagent à offrir les meilleurs soins possibles à votre proche hospitalisé ainsi qu'à vous, en tant que personne impliquée. Cependant, il peut arriver que certaines situations nécessitent des améliorations ou que les choses ne se passent pas comme prévu. Si vous n'êtes pas satisfait de certains aspects du séjour ou du traitement de votre proche hospitalisé ou du traitement que vous recevez en tant que proche, n'hésitez pas à vous adresser au médecin traitant, à l'infirmier(ère) référent(e) (IB), au thérapeute ou à l'infirmier(ère) en chef. Souvent, il suffit d'en discuter ensemble pour résoudre de petits problèmes.

Si cela ne permet pas de résoudre la situation, vous pouvez toujours vous adresser à la personne médiatrice. Elle est le point de contact à l'hôpital pour les patients et

leurs proches qui ont des plaintes concernant les soins et les services. La personne médiatrice traitera chaque plainte de manière confidentielle. Elle travaille de manière indépendante et impartiale lors de la médiation. Vous pouvez la joindre par email à ombudsdienst@rztienen.be ou par téléphone au (t) 016/803565.

Vous pouvez également vous tourner vers le service de médiation externe via le médiateur flamand : www.vlaamseombudsdienst.be.

Si vous avez des questions après avoir lu cette brochure, n'hésitez pas à vous adresser à un membre de l'équipe. Nous sommes là pour vous aider.

Regionaal Ziekenhuis Heilig Hart Tienen

campus mariëndal

t 016 80 90 11 (numéro général)

t 016 80 99 19 (service des Urgences)

campus st.-jan

t 016 80 90 11

medisch centrum tienens

t 016 80 95 82

medisch centrum aarschot

t 016 55 17 11

www.rztienen.be

iedereen

Vriendelijk Inlevend Professioneel
met zin voor Initiatief



10181-FR/nov 2025